

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS ET DE LA SOCIÉTÉ :



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



PRÉSENTÉE PAR :



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES, DE LA SOCIETE PHAST INVEST



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Phast Invest a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 21 décembre 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général (le « **RGAMF** ») et de son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition telle que modifiée le 29 avril 2021. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Phast Invest.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat, initiée par Phast Invest et portant sur les actions de la société Prodware visée par l'Autorité des marchés financiers le 21 décembre 2021 sous le numéro 21-539 en application d'une décision de conformité en date du même jour (la « **Note d'Information** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de Prodware (www.prodwaregroup.com/investisseurs) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Phast Invest
22, avenue de Versailles
75016 Paris, France

Banque Degroof Petercam SA
44, rue de Lisbonne
75008 Paris, France

Un communiqué de presse sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE L’OFFRE.....	5
1.1	Rappel des principales caractéristiques de l’Offre.....	5
1.2	Contexte et motifs de l’Offre	7
2.	PRESENTATION DE L’INITIATEUR.....	8
2.1	Informations générales à propos de l’Initiateur	8
2.1.1	Dénomination sociale de l’Initiateur	8
2.1.2	Siège social de l’Initiateur	8
2.1.3	Forme sociale et droit applicable.....	8
2.1.4	Immatriculation	8
2.1.5	Date d’immatriculation et durée	8
2.1.6	Exercice social.....	9
2.1.7	Objet social.....	9
2.2	Informations générales relatives au capital social de l’Initiateur	9
2.2.1	Capital social	9
2.2.2	Forme des actions	9
2.2.3	Droits et obligations attachés aux actions.....	9
2.2.4	Cession et transmission des actions.....	10
2.2.5	Droits de vote	11
2.2.6	Répartition du capital social et des droits de vote	11
2.2.7	Autres valeurs mobilières donnant accès au capital	11
2.3	Informations générales relatives à la direction, l’administration et le commissariat aux comptes de l’Initiateur	11
2.3.1	Président	11
2.3.2	Directeur Général	12
2.3.3	Commissaire aux comptes	13
2.4	Description générale des activités de l’Initiateur.....	13
2.4.1	Activité principale	13
2.4.2	Evènements exceptionnels et litiges significatifs	13
2.4.3	Employés	13
3.	INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L’INITIATEUR.....	13
3.1	Comptes sociaux de l’Initiateur au 31 décembre 2020.....	13
3.2	Evènements récents	13
3.3	Frais et financement de l’Offre	14

3.3.1	Frais liés à l'Offre.....	14
3.3.2	Modalités de financement de l'Offre.....	14
4.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT.....	14
ANNEXE 1	15

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application des dispositions du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 231-28 du RGAMF, la société Phast Invest, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 22, avenue de Versailles, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 545 204 (« **Phast Invest** » ou l'« **Initiateur** ») propose de manière irrévocable à l'ensemble des actionnaires de la société Prodware, une société anonyme dont le siège social est situé 45, quai de la Seine, 75019 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 352 335 962 (« **Prodware** » ou la « **Société** »), dont les actions ordinaires sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Growth Paris (« **Euronext Growth** »), sous le numéro ISIN FR0010313486 (mnémonique : « **ALPRO** ») (les « **Actions** »), d'acquérir, en numéraire, la totalité de leurs Actions au prix de 8,80 euros par action dans le cadre d'une offre publique d'achat (l'« **Offre** »), dans les conditions décrites dans la Note d'Information.

L'Offre porte sur la totalité des Actions non-détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur ou les associés de l'Initiateur agissant de concert (à savoir MM. Philippe Bouaziz, Alain Conrard, Stéphane Conrard, François Richard et S&Audit¹ (les « **Associés** » et, ensemble avec l'Initiateur, le « **Concert** »), à la date de la Note d'Information :

- qui sont d'ores et déjà émises, soit, à la connaissance de l'Initiateur et à la date de la Note d'Information un nombre maximum de 4.407.676 Actions² ;
- qui seront susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini à la Section 2.13 de la Note d'Information) à raison de la conversion des actions de préférence attribuées gratuitement à certains dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales (les « **Actions de Préférence Gratuites** »)³, soit, à la connaissance de l'Initiateur et à la date de la Note d'Information, un nombre maximum de 57.780 Actions,

soit, à la date de la Note d'Information et à la connaissance de l'Initiateur, un nombre maximal d'Actions visées par l'Offre égal à 4.465.456.

Il est précisé que les cadres dirigeants de la Société et titulaires des 509.300 BSAANE (tel que ce terme est défini à la Section 2.5 de la Note d'Information) (soit la totalité des BSAANE émis et non détenus par l'Initiateur), se sont engagés irrévocablement, aux termes d'engagements en date du 21 octobre 2021, à ne pas apporter à l'Offre l'intégralité des Actions qu'ils sont susceptibles de détenir au résultat de l'exercice de leurs BSAANE, soit 509.300 Actions. En conséquence, les Actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSAANE détenus par ces cadres dirigeants ne sont pas visées par l'Offre.

¹ Une société holding intégralement détenue par Messieurs Alain Conrard et Stéphane Conrard.

² Sur la base des informations publiées par la Société sur son site internet au 30 novembre 2021 conformément à l'article 223-16 du RGAMF, soit 7.741.000 Actions représentant 9.248.175 droits de vote théoriques et 7.042 Actions de Préférence Gratuites représentant 265.860 droits de vote théoriques (étant précisé que 1.134 Actions de Préférence Gratuites ont vocation à être annulées à la suite (i) de leur conversion par leurs bénéficiaires ou (ii) du départ du groupe Prodware de leurs bénéficiaires).

³ A l'exclusion des 4.624 Actions de Préférence Gratuites détenues par les membres du Concert qui se sont engagés à ne pas apporter à l'Offre les Actions susceptibles de résulter de leur conversion.

À la connaissance de l'Initiateur et à la date de la Note d'Information, la Société a émis les instruments financiers suivants :

- 7.042 Actions de Préférence Gratuites donnant droit, en cas de conversion, à 265.800 Actions⁴ (dont celles détenues par le Concert). Les Actions de Préférence Gratuites ne font l'objet d'aucune période d'acquisition ou de conservation et peuvent être librement converties par leurs bénéficiaires jusqu'au 20 juin 2027. Le plan d'Actions de Préférence Gratuites en vigueur au sein de la Société est décrit à la Section 2.4 de la Note d'Information ; et
- 1.969.300 BSAANE, dont les diverses attributions sont décrites à la Section 2.5 de la Note d'Information.

Ces instruments ne sont pas cessibles et ne sont donc pas visés par l'Offre.

À la connaissance de l'Initiateur et à la date de la Note d'Information, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

A la date de la Note d'Information, l'Initiateur et les membres du Concert détiennent ensemble⁵ :

- 2.980.715 Actions, représentant 38,47 % du capital et 43,90 % des droits de vote théoriques de la Société ;
- 4.624 Actions de Préférence Gratuites donnant droit, lors de leur conversion, à 208.080 Actions qui seront couvertes par les Actions auto-détenues de la Société et représentant 0,06 % du capital et 2,18 % des droits de vote théoriques de la Société ; et
- 1.460.000 BSAANE donnant droit, en cas d'exercice, à 1.460.000 Actions nouvelles.

Il est précisé que :

- l'Initiateur, qui détient l'intégralité des BSAANE détenus par le Concert, n'a pas l'intention d'exercer les BSAANE exerçables préalablement à l'ouverture de l'Offre et au cours de la période d'Offre et, en conséquence, n'apportera pas à l'Offre les Actions nouvelles auxquelles ces BSAANE donnent droit ;
- les membres du Concert, qui détiennent des Actions de Préférence Gratuites, se sont engagés à convertir l'intégralité des Actions de Préférence Gratuites détenues par le Concert mais n'apporteront pas à l'Offre les Actions auxquelles les Actions de Préférence Gratuites donnent droit.

⁴ Il est précisé que 1.134 Actions de Préférence Gratuites ont vocation à être annulées à la suite (i) de leur conversion par leurs bénéficiaires ou (ii) du départ du groupe Prodware de leurs bénéficiaires. Les droits de vote qui leur sont attachés ne sont par conséquent pas comptabilisés. Par ailleurs, les Actions remises en cas de conversion des Actions de Préférence Gratuites seront des Actions auto-détenues.

⁵ Sur la base des informations publiées par la Société sur son site internet au 30 novembre 2021 conformément à l'article 223-16 du RGAMF. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droit de vote telles que les actions auto-détenues.

L'Offre revêt un caractère volontaire et est réalisée selon la procédure normale en application des dispositions des articles 232-1 et suivants du RGAMF.

L'Offre est soumise au seuil de caducité visé à l'article 231-9, I du RGAMF, tel que celui-ci est décrit à la Section 2.6 de la Note d'Information.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du RGAMF, l'Offre est présentée par Banque Degroof Petercam SA (la « **Banque Présentatrice** »), agissant en qualité de banque présentatrice de l'Offre pour le compte de l'Initiateur, qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera ouverte pendant une période de 25 jours de négociation, soit à titre indicatif, du 23 décembre 2021 au 27 janvier 2022 inclus.

1.2 Contexte et motifs de l'Offre

Le groupe Prodware est un acteur européen des processus d'innovation et de transformation digitale, doté d'une structure R&D puissante, d'une expertise unique en industrialisation de meilleures pratiques mais aussi d'alliances stratégiques de premier plan. Capable de développer des solutions hébergées dans le *cloud*, dotées d'intelligence artificielle mais aussi sectorielles agiles et modernes, le groupe Prodware est le partenaire Microsoft leader en Europe ainsi que le partenaire Sage leader dans les pays francophones.

Présent dans 13 pays et comptant près de 1.350 collaborateurs au service de 15.000 clients, le groupe Prodware a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 un chiffre d'affaires consolidé de 172,4 millions d'euros.

Créée en 1989 par M. Philippe Bouaziz, la Société a été introduite en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris en 2006. La Société est dirigée par M. Alain Conrard, en qualité de directeur général, et M. Stéphane Conrard en qualité de directeur général délégué. M. Philippe Bouaziz préside le conseil d'administration de la Société, dont MM. Alain Conrard et Stéphane Conrard sont également membres. M. François Richard est co-fondateur de Prodware et exerce la fonction de Directeur des services informatiques du groupe.

Ainsi que plus amplement décrit à la Section 1.3.1 de la Note d'Information, les Associés ont conclu le 20 octobre 2021 un Pacte (tel que ce terme est défini à la Section 1.3.1 de Note d'Information) constitutif d'une action de concert vis-à-vis de la Société au sens de l'article L. 233-10, I du Code de commerce, en vue de prendre le contrôle de la Société et poursuivre la stratégie de développement de la Société, tout en offrant une liquidité aux actionnaires de la Société à un prix attractif.

Le prix de l'Offre fait ressortir des primes de :

- 66,0 % par rapport au dernier cours de clôture avant la date de l'annonce de l'Offre, soit le 19 octobre 2021 ;
- 75,7 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur les 20 jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre ;

- 66,5 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur les 60 jours de bourse précédant l’annonce de l’Offre ;
- 50,3 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes sur les 180 jours de bourse précédant l’annonce de l’Offre.

Conformément au Pacte, les Associés se sont engagés à apporter 1.515.084 Actions à l’Initiateur par voie d’apports en nature conformément aux dispositions de l’article L. 225-147 du Code de commerce, ainsi que 208.080 Actions qui résulteraient de la conversion des Actions de Préférence Gratuites, sous condition suspensive du succès de l’Offre, à une valeur par Action égale au prix de l’Offre. Ces apports feront l’objet d’un Traité d’Apport (tel que ce terme est défini à la Section 1.3.2 de la Note d’Information) conclu par chacun des Associés et l’Initiateur, qui est plus amplement décrit à la Section 1.3.2 de la Note d’Information.

Les modalités ainsi que le contexte et les motifs de l’Offre sont plus amplement décrits à la Section 1.1 de la Note d’Information.

2. PRESENTATION DE L’INITIATEUR

2.1 Informations générales à propos de l’Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale de l’Initiateur

La dénomination sociale de l’Initiateur est Phast Invest.

2.1.2 Siège social de l’Initiateur

Le siège social de l’Initiateur est sis 22, avenue de Versailles, 75016 Paris, France.

2.1.3 Forme sociale et droit applicable

L’Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4 Immatriculation

L’Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 545 204.

2.1.5 Date d’immatriculation et durée

L’Initiateur a été immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris le 1^{er} janvier 2011.

La durée de l’Initiateur est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

2.1.7 Objet social

Conformément à l'article 2 de ses statuts, l'Initiateur a pour objet, en France et dans tous les pays, toutes activités et toutes opérations de :

- Prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ;
- Conseil pour les affaires, la gestion et l'organisation des entreprises ;
- Participations, directes ou indirectes, de l'Initiateur dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

Et généralement,

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet social ou à tout objet similaire ou connexe et susceptibles d'en favoriser leur développement.

2.2 Informations générales relatives au capital social de l'Initiateur

2.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social de l'Initiateur s'élève à 4.500 euros divisé en 450 (quatre cent cinquante) actions ordinaires 10 (dix) euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

2.2.2 Forme des actions

Les actions de l'Initiateur sont obligatoirement nominatives.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus par l'Initiateur.

Tout associé peut demander la délivrance d'une attestation d'inscription en compte.

2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Le droit de vote appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier. Le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives.

2.2.4 Cession et transmission des actions

Les actions de l'Initiateur peuvent être transmises librement.

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de l'Initiateur, par un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire, et mentionné sur le registre des mouvements de titres de l'Initiateur.

La transmission d'actions, à titre gratuit ou en suite de décès, s'opère également par un transfert mentionné sur le registre des mouvements de titres sur justification de la mutation dans les conditions légales et sous réserve, le cas échéant, du respect de la procédure définie ci-après.

Les frais de transfert sont à la charge des cessionnaires sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires.

Cessions entre actionnaires

Les cessions ou transmissions d'actions de l'Initiateur entre les associés sont libres.

Elles doivent être notifiées au Président et aux associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, 15 jours au moins avant la réalisation de l'opération de cession envisagée.

De la même façon, les cessions ou transmissions d'un droit préférentiel de souscription intervenant à l'intérieur du groupe de l'une des sociétés associées sont libres.

Les cessions ou transmissions d'un tel droit préférentiel de souscription doivent être notifiées aux associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard la veille de l'ouverture des souscriptions.

Autres cas de cessions ou transmissions

Dans tous les autres cas, et donc dans les cas de cessions envisagées à des tiers, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité de deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

La procédure d'agrément applicable est plus amplement décrite à l'Article 11 des statuts de l'Initiateur.

2.2.5 Droits de vote

Chaque action ordinaire donne droit à son titulaire à une voix aux assemblées générales des associés.

2.2.6 Répartition du capital social et des droits de vote

A la date du présent document, le capital social de l'Initiateur est réparti comme suit :

Actionnaire	Actions détenues	% du capital et des droits de vote
Monsieur Stéphane Conrard	150	33,33 %
Monsieur Philippe Bouaziz	150	33,33 %
Monsieur Alain Conrard	150	33,33 %
Total	450	100 %

2.2.7 Autres valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Initiateur a conclu le 20 octobre 2021 avec Tikehau Investment Management (agissant pour le compte de certains fonds qu'elle gère) un contrat de financement pour un montant total de 60 millions d'euros.

Dans le cadre de ce financement, l'Initiateur a émis des obligations souscrites par ces fonds, d'une maturité de 7 années (remboursement *in fine*) et dont le taux d'intérêt est égal à l'Euribor 6 mois majoré d'une marge payable en numéraire égale à 3,50 % et d'une marge capitalisée égale à 1,75 % pouvant être réduite à 1,50 % en fonction du niveau de détention de l'Initiateur dans Prodware (l' « **Emprunt Obligataire** »).

Ces obligations sont assorties de bons de souscription en actions de l'Initiateur permettant aux fonds d'acquérir, sous certaines conditions, une participation au capital de l'Initiateur pouvant représenter jusqu'à 10,18 % du capital social de l'Initiateur. Le prix d'exercice de ces BSA correspond par transparence au prix d'Offre de sorte que les fonds Tikehau pourraient percevoir une quote-part de la plus-value éventuelle en cas de sortie de l'Initiateur à un prix supérieur au prix d'Offre.

2.3 **Informations générales relatives à la direction, l'administration et le commissariat aux comptes de l'Initiateur**

2.3.1 Président

Conformément à l'article 13 des statuts de l'Initiateur, l'Initiateur est dirigé et administré par un président, personne physique ou morale, actionnaire de l'Initiateur.

Lorsqu'une personne morale exerce les fonctions de président, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

Le président est désigné par décision collective des associés. Le président est nommé pour une durée de trois années. Il peut résilier ses fonctions à tout moment à charge pour lui d'en informer les associés.

En cas de décès, démission ou empêchement du président d'exercer ses fonctions d'une durée supérieure à 2 mois, il est pourvu à son remplacement par décision collective des actionnaires.

Le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Initiateur dans la limite de l'objet social.

L'Initiateur est engagé même par les actes du président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'il ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que seul la publication des statuts suffise à constituer une preuve.

Les fonctions du président prennent fin, soit par la démission ou la révocation, soit par l'ouverture à son encontre d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.

Le président est autorisé à consentir des délégations ou substitution de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opération déterminées.

La révocation du président peut être prononcée à tout moment par décision collective des actionnaires prise par décision unanime des associés.

A la date des présentes, les fonctions de président sont exercées par Monsieur Stéphane Conrard.

2.3.2 Directeur Général

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Initiateur, sur proposition du président, l'assemblée des actionnaires peut décider à la majorité de deux tiers des voix de nommer un (ou plusieurs) directeur général, personne physique.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués au directeur général sont déterminées par les actionnaires en accord avec le président.

La rémunération des fonctions de directeur général est fixée par décision des actionnaires, sauf pour la rémunération qui résulterait de son contrat de travail.

En cas de démission, empêchement ou décès du président, le directeur général conserve ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le directeur général est révocable à tout moment par décision du président.

2.3.3 Commissaire aux comptes

A la date du présent document et en l'absence d'obligation légale ou réglementaire imposant la nomination d'un commissaire aux comptes, l'Initiateur n'a nommé aucun commissaire aux comptes.

2.4 Description générale des activités de l'Initiateur

2.4.1 Activité principale

L'Initiateur est une société holding, constituée pour détenir des actions de la société Prodware et qui entend poursuivre la stratégie de croissance de la Société.

2.4.2 Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

2.4.3 Employés

A la date du présent document, l'Initiateur n'emploie aucun salarié.

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE L'INITIATEUR

3.1 Comptes sociaux de l'Initiateur au 31 décembre 2020

Les comptes sociaux de l'Initiateur au 31 décembre 2020, ainsi que leurs annexes, figurent respectivement en Annexe 1 au présent document.

L'Initiateur n'a connaissance d'aucun événement postérieur au 31 décembre 2020 et susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur, à l'exception de l'Offre et des Opérations qui y sont liées telles que celles-ci sont décrites dans la Note d'Information et le présent document.

3.2 Evènements récents

Depuis le 31 décembre 2020, l'Initiateur a notamment procédé à la conclusion du financement nécessaire à l'Offre, dont les principaux termes et conditions sont décrits à la Section 1.3.3 de la Note d'Information, et au dépôt de l'Offre. Les conditions et modalités de l'Offre sont décrites dans la Note d'Information.

En outre, l'Initiateur a conclu, le 2 novembre 2021, un traité d'apport avec M. Philippe Bouaziz, M. Alain Conrard, M. Stéphane Conrard, M. François Richard et la société S&Audit Sarl en vertu duquel ces derniers se sont engagés, sous réserve de la satisfaction ou de la levée de certaines conditions suspensives (notamment le succès de l'Offre), d'apporter à l'Initiateur l'intégralité des Actions qu'il

détient. Les principaux termes et conditions du traité d'apport sont décrits à la Section 1.3.2 de la Note d'Information.

3.3 Frais et financement de l'Offre

3.3.1 Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables, les frais de publicité et les frais relatifs au financement de l'Offre, est estimé à environ 3 millions d'euros (hors taxes).

3.3.2 Modalités de financement de l'Offre

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des Actions visées par l'Offre (à supposer que 1.284 Actions de Préférence Gratuites soient converties et que les 57.780 Actions sous-jacentes soient apportées à l'Offre en plus des 4.407.676 Actions visées par l'Offre) représenterait, sur la base du prix d'Offre, un montant maximal de 39.296.013 euros (hors frais divers et commissions).

Ce montant sera financé par la voie de l'Emprunt Obligatoire réalisé par l'Initiateur auprès de Tikehau, dont les principaux termes et conditions sont décrits à la Section 1.3.3 de la Note d'Information.

4. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le document « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Phast Invest », qui a été déposé le 21 décembre 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n° 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, telle que modifiée le 29 avril 2021, dans le cadre de l'Offre.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 21 décembre 2021

Monsieur Stéphane Conrard
Président

Annexe 1

Comptes sociaux annuels de l'Initiateur au 31 décembre 2020

(Voir ci-après)



COMPTES ANNUELS AU

31/12/2020



Bilan



Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

PHAST INVEST SAS

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	10 678 294		10 678 294	10 678 294
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	10 678 294		10 678 294	10 678 294
ACTIF IMMOBILISÉ	10 678 294		10 678 294	10 678 294
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :				
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	9 094		9 094	9 094
Disponibilités	118 718		118 718	322 779
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	127 812		127 812	331 873
ACTIF CIRCULANT	127 812		127 812	331 873
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	10 806 106		10 806 106	11 010 167

Bilan Passif

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	4 500	4 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	6 879 846	5 146 622
Résultat de l'exercice	660 540	1 733 224
TOTAL situation nette :	7 544 886	6 884 346
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	7 544 886	6 884 346
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	901 966	1 450 985
Emprunts et dettes financières divers	2 237 760	2 237 760
TOTAL dettes financières :	3 139 726	3 688 745
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 000
Dettes fiscales et sociales	101 494	353 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 000	
TOTAL dettes diverses :	121 494	437 076
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	3 261 220	4 125 821
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	10 806 106	11 010 167

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 025 000		1 025 000	2 508 800
Chiffres d'affaires nets	1 025 000		1 025 000	2 508 800
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			1	
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 025 001	2 508 800
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			88 760	79 240
TOTAL charges externes :			88 760	79 240
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			9 514	29 563
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			98 274	108 803
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			926 727	2 399 997

Compte de Résultat (Seconde Partie)

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	926 727	2 399 997
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		114 648
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		114 648
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 194	35 381
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	16 194	35 381
RÉSULTAT FINANCIER	(16 194)	79 268
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	910 534	2 479 265
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		32 965
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		32 965
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(32 965)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	249 994	713 076
TOTAL DES PRODUITS	1 025 001	2 623 448
TOTAL DES CHARGES	364 461	890 224
BÉNÉFICE OU PERTE	660 540	1 733 224

Détail des comptes



Détail des Comptes

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Autres participations	10 678 293,88		10 678 293,88	10 678 293,88	0,00	
26100000 Titres de participations	10 425 793,88		10 425 793,88	10 425 793,88		
26600000 Autres formes de participation	252 500,00		252 500,00	252 500,00		
TOTAL (II)	10 678 293,88		10 678 293,88	10 678 293,88	0,00	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Créances						
Divers						
Valeurs mobilières de placement	9 093,75		9 093,75	9 093,75	0,00	
50810000 Autres VMP	9 093,75		9 093,75	9 093,75		
Disponibilités	118 718,47		118 718,47	322 779,23	-204 060,76	-63,22
51211000 Banque en Monnaie locale - 1	25 766,97		25 766,97	229 827,73	-204 060,76	-88,79
51212000 Banque en Monnaie locale - 2	92 951,50		92 951,50	92 951,50		
COMPTES DE RÉGULARISATION						
TOTAL (III)	127 812,22		127 812,22	331 872,98	-204 060,76	-61,49
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	10 806 106,10		10 806 106,10	11 010 166,86	-204 060,76	-1,85

Détail des Comptes

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Bilan Passif (2051)

	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	4 500,00	4 500,00	0,00	
10100000 Capital	4 500,00	4 500,00		
Report à nouveau	6 879 846,36	5 146 622,41	1 733 223,95	33,68
11000000 Report à nouveau (créditeur)	6 879 846,36	5 146 622,41	1 733 223,95	33,68
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	660 539,86	1 733 223,95	-1 072 684,09	-61,89
TOTAL (I)	7 544 886,22	6 884 346,36	660 539,86	9,59
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès étab. de crédits	901 965,88	1 450 984,50	-549 018,62	-37,84
16400000 Emprunts auprès étab. crédit	451 635,37	747 877,60	-296 242,23	-39,61
164100000 Emprunt auprès des établissements d	450 330,51	703 106,90	-252 776,39	-35,95
Emprunts et dettes financières divers	2 237 760,00	2 237 760,00	0,00	
45500000 Associés - Comptes courants	2 237 760,00	2 237 760,00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		84 000,00	-84 000,00	-100,00
40800000 Fournisseurs - fact. non parvenues		84 000,00	-84 000,00	-100,00
Dettes fiscales et sociales	101 494,00	353 076,00	-251 582,00	-71,25
44400000 Etat impôts sur les bénéfices	101 494,00	353 076,00	-251 582,00	-71,25
Autres dettes	20 000,00		20 000,00	
46860000 Charges à payer	20 000,00		20 000,00	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL (IV)	3 261 219,88	4 125 820,50	-864 600,62	-20,96
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	10 806 106,10	11 010 166,86	-204 060,76	-1,85

Détail des Comptes

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Compte de Résultat (2052)

	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	1 025 000,00	2 508 800,00	-1 483 800,00	-59,14
70600000 Apports affaires	1 025 000,00		1 025 000,00	
70800000 Produits des activités annexes		2 508 800,00	-2 508 800,00	-100,00
Chiffres d'affaires nets	1 025 000,00	2 508 800,00	-1 483 800,00	-59,14
Autres produits				
Autres produits	1,00		1,00	
75800000 Produits divers de gestion courante	1,00		1,00	
Total des produits d'exploitation (I)	1 025 001,00	2 508 800,00	-1 483 799,00	-59,14
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	88 759,56	79 239,57	9 519,99	12,01
62200000 S et audit		48 000,00	-48 000,00	-100,00
62260000 Honoraires	48 000,00		48 000,00	
62700000 Services bancaires et assimilés	40 759,56	31 239,57	9 519,99	30,47
Impôts, taxes et versements assimilés	9 514,00	29 563,00	-20 049,00	-67,82
63500000 Admin. Impôts (autres impôts,...)	9 514,00	29 563,00	-20 049,00	-67,82
Dotation d'exploitation				
Total des charges d'exploitation (II)	98 273,56	108 802,57	-10 529,01	-9,68
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	926 727,44	2 399 997,43	-1 473 269,99	-61,39
Opérations en commun				
Produits financiers				
Produits financiers de participations		114 648,18	-114 648,18	-100,00
76100000 Produits de participations		114 648,18	-114 648,18	-100,00
Total des produits financiers (V)		114 648,18	-114 648,18	-100,00
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	16 193,58	35 380,66	-19 187,08	-54,23
66100000 Charges d'intérêts	16 193,58	23 849,41	-7 655,83	-32,10
66400000 Pertes /créances de participation		11 531,25	-11 531,25	-100,00
Total des charges financières (VI)	16 193,58	35 380,66	-19 187,08	-54,23
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-16 193,58	79 267,52	-95 461,10	-120,43
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	910 533,86	2 479 264,95	-1 568 731,09	-63,27

Détail des Comptes

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

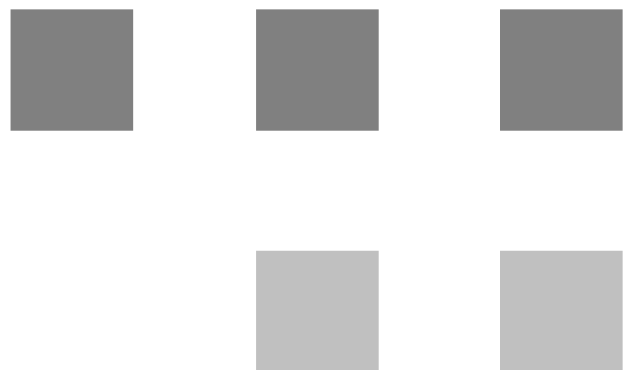
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Compte de Résultat (2053)

	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion		32 965,00	-32 965,00	-100,00
67200000 Charges /exercices antérieurs		32 965,00	-32 965,00	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)		32 965,00	-32 965,00	-100,00
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-32 965,00	32 965,00	100,00
Impôts sur les bénéfices * (X)	249 994,00	713 076,00	-463 082,00	-64,94
69500000 Impôts sur les bénéfices	249 994,00	713 076,00	-463 082,00	-64,94
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 025 001,00	2 623 448,18	-1 598 447,18	-60,93
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	364 461,14	890 224,23	-525 763,09	-59,06
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	660 539,86	1 733 223,95	-1 072 684,09	-61,89

Annexe



Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

N/A

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

N/A

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2020, la société PRODWARE FRANCE dans laquelle la SAS PHAST INVEST détient une participation a subi une diminution de son chiffre d'affaires liée à la crise sanitaire mondiale de Covid; toutefois la société PRODWARE est parvenue à limiter l'impact de cette crise mondiale et a su maintenir un résultat satisfaisant.

Dans ces conditions et malgré la crise mondiale, la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause.

Immobilisations

Période du 01/01/20 au 31/12/20

PHAST INVEST SAS

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	10 678 294		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	10 678 294		
TOTAL GÉNÉRAL	10 678 294		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			10 678 294	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			10 678 294	
TOTAL GÉNÉRAL			10 678 294	

Amortissements

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :				
TOTAL GÉNÉRAL				

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

État des Échéances des Créances et Dettes

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	901 966		901 966	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices	101 494	101 494		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 237 760	2 237 760		
Autres dettes	20 000	20 000		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL

3 261 220

2 359 254

901 966

Charges à Payer

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	20 000
TOTAL	20 000

Composition du Capital Social

PHAST INVEST SAS

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 31/05/21

Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital <u>soc. au</u> début de l'exercice	450	10 €
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	450	10 €

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En Euros	Capital Social	Capitaux propres	Quote Part	Valeur brute titres	Valeur nette titres	CA HT de l'exercice	Résultat de l'exercice
Filiales détenues à moins de 50% de manière directe et indirecte							
PRODWARE France	5 036 227	168737382	19%	10425794	10425794	86 687 416	3 843 947

				10425794	10425794		
--	--	--	--	----------	----------	--	--

**ETATS FISCAUX
AU 31.12.2020**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
PHAST INVEST SAS 22 avenue de Versailles 750016 PARIS France		22 avenue de Versailles 750016 PARIS	
SIRET 52954520400016			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées HOLDING ET CONSEILS FINANCIERS Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28 %	872 414	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Cabinet S ET AUDIT
22 AVENUE DE VERSAILLES 75016 PARIS
Tél : 0153920386

Nom et adresse du conseil :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Identité du déclarant : Date : 17032021 Lieu :
Qualité :
Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
				MVLТ restant à reporter			

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : PHAST INVEST SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2			
Adresse de l'entreprise 22 avenue de Versailles 750016 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET* 5 2 9 5 4 5 2 0 4 0 0 0 1 6			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	10 678 294
Créances rattachées à des participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	10 678 294	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE
Disponibilités	CF		CG	118 718	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	127 812	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	10 806 106	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Désignation de l'entreprise		PHAST INVEST SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	4 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)			DG	
	Report à nouveau			DH	6 879 846
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	660 540
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	7 544 886
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	901 966
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)			DV	2 237 760
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	
	Dettes fiscales et sociales			DY	101 494
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	20 000
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	3 261 220	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 806 106	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 359 254	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

		Exercice N			Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
Désignation de l'entreprise : PHAST INVEST SAS					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	1 025 000	
	services*					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	1 025 000	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	1 025 001	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	88 760	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	9 514	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			GA	
		- dotations aux amortissements*			GB	
		- dotations aux provisions			GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE		
	Autres charges (12)			GF		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	98 274		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	926 727
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	16 194	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU	16 194		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(16 194)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	910 534

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise PHAST INVEST SAS		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	249 994
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 025 001
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	364 461
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	660 540
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : PHAST INVEST SAS										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	10 678 294	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	10 678 294	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	10 678 294	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY		NG		NH			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IO		ØX		ØY	10 678 294	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	10 678 294	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	10 678 294	ØM	

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: PHAST INVEST SAS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	PHAST INVEST SAS	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>PHAST INVEST SAS</u> Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT		VU		VV			
	RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	901 966			901 966				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B									
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	101 494		101 494					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 237 760		2 237 760						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 000		20 000						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	3 261 220	VZ	2 359 254		901 966			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : PHAST INVEST SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122020		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	660 540	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	XD		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XE		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ	XF		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	249 994	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	910 534
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)							ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abatement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	910 534	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	910 534	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>PHAST INVEST SAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)
--

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise PHAST INVEST SAS										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	5 146 622	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB										
						- Autres réserves	ZD									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 733 224		Dividendes	ZE										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	ØF	6 879 846		Report à nouveau	ZG			6 879 846							
										TOTAL II						
										(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ					
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	48 000				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	40 760				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	88 760				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	9 514				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	9 514				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%				
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
											Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
											Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : PHAST INVEST SAS						Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦				⑧	⑨	⑩		⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

Désignation de l'entreprise : PHAST INVEST SAS Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>PHAST INVEST SAS</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : PHAST INVEST SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 025 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 025 000
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	88 760
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	88 760
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
			936 241
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	936 241
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 025 000
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	
Période de référence		GY	du 01012020
		GZ	au 31122020
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 2 9 5 4 5 2 0 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PHAST INVEST SAS

ADRESSE (voie) 22 avenue de Versailles

CODE POSTAL 750016 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique	<input type="text" value="STE"/>	Dénomination	<input type="text" value="PRODWARE FRANCE"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="3"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="2"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text" value="45"/>	Voie	<input type="text" value="QUAI DE SEINE"/>	
Code Postal	<input type="text" value="75019"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS"/>	Pays <input type="text" value="FR"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.